

RCS : NANCY  
Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00165  
Numéro SIREN : 452 260 847  
Nom ou dénomination : EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2021 sous le numéro de dépôt 853

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		2 Allée d'Evry 54600 VILLERS LES NANCY		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 5 2 2 6 0 8 4 7 0 0 0 1 0		Néant <input type="checkbox"/>		*	
						Exercice N clos le, 31/08/2020	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC	
		Frais de développement *		CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
		Fonds commercial (1)		AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO	
		Constructions		AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU	
		Immobilisations en cours		AV		AW	
		Avances et acomptes		AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
		Autres participations		CU	7 516 699	CV	7 516 699
		Créances rattachées à des participations		BB	317 386	BC	317 386
		Autres titres immobilisés		BD		BE	
		Prêts		BF	8 752	BG	8 752
		Autres immobilisations financières*		BH		BI	
<b>TOTAL (II)</b>				BJ	7 842 837	BK	7 842 837
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
		En cours de production de biens		BN		BO	
		En cours de production de services		BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
		Marchandises		BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	444 287	BY	23 400
		Autres créances (3)		BZ	32 952	CA	32 952
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....		CD		CE	
Disponibilités		CF	118 735	CG	118 735		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	7 450	CI	7 450	
	<b>TOTAL (III)</b>		CJ	603 424	CK	23 400	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>				CO	8 446 261	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			
						28 080	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 2 765 802.....)	DA	2 765 802	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	350 399	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	276 580	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	3 599 451	
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	471 451	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	37 632	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	7 501 317	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	84 251	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	184 056	
	Dettes fiscales et sociales	DY	79 862	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	563 556		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	9 817	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	921 543		
	Ecart de conversion passif* <b>(V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	8 422 861	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	921 543		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	711 217
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	711 217
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	13 963
	Autres produits (1) (11)			FQ	2
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	505 855
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	2 408
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	13 815
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
Autres charges (12)			GE	2 965	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	525 044
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	200 138
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	356 954
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	356 954
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	6 937
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	6 937
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	350 016
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	550 155

Désignation de l'entreprise		SA EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	78 704	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	1 082 137	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	610 686	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	471 451	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	<b>A6</b>	obligatoires	<b>A9</b>	
		Dont cotisations facultatives Madelin	<b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	<b>A8</b>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Pour copie certifiée conforme,  
Le Président



**Comptes Annuels** **2020**

Annexe légale

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SA EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/08/2020** , dont le total est de **8 422 861 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un **bénéfice de 471 452 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

---

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014..

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Titres de participations

---

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

---

#### CRISE SANITAIRE COVID-19

Notre entreprise s'est organisée pour télétravailler et a pu poursuivre son activité et rester au contact de ses clients. Nous avons eu recours à l'activité partielle pour les postes non télétravaillables mais dans une mesure très limitée.

La COVID 19 n'a pas eu, pour le moment, d'impact négatif sur la situation économique et financière de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	7 847 129	92 365	105 408	7 834 085
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 752			8 752
<b>Immobilisations financières</b>	<b>7 855 881</b>	<b>92 365</b>	<b>105 408</b>	<b>7 842 837</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 855 881</b>	<b>92 365</b>	<b>105 408</b>	<b>7 842 837</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 810 827 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	317 386		317 386
Prêts	8 752		8 752
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	444 287	416 207	28 080
Autres	32 952	32 952	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 450	7 450	
<b>Total</b>	<b>810 827</b>	<b>456 609</b>	<b>354 218</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	96 530
<b>Total</b>	<b>96 530</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 765 802,00 euros décomposé en 31 252 titres d'une valeur nominale de 88,50 euros.

#### Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	37 633			37 633
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>37 633</b>			<b>37 633</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 921 544 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 056	184 056		
Dettes fiscales et sociales	79 862	79 862		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	647 808	647 808		
Produits constatés d'avance	9 817	9 817		
<b>Total</b>	<b>921 544</b>	<b>921 544</b>		
(**) Dont envers les associés	84 252			

#### Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	44 040
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	1 421
<b>Total</b>	<b>45 461</b>

#### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	7 450		
<b>Total</b>	<b>7 450</b>		

## Notes sur le bilan

### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	9 817		
<b>Total</b>	<b>9 817</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

**EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 2 765 802 euros**  
**Siège social : Technopôle de Nancy Brabois**  
**2 Allée d'Evry**  
**54600 VILLERS LES NANCY**  
**452 260 847 RCS NANCY**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 11 JANVIER 2021**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2020**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020 s'élevant à 471 451,60 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	471 451,60 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	28 548,40 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	500 000,00 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 16,00 euros par action	500 000,00 euros

Le paiement des dividendes sera effectué le 11 janvier 2021.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 499 840,01 euros,
- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 159,99 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 500 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2017 : 700 000 euros

- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 223,98 euros,

- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 699 776,02 euros.

Exercice clos le 31 août 2018 : 700 000 euros

- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 223,98 euros,

- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 699 776,02 euros.

Exercice clos le 31 août 2019 : 440 000 euros


- le montant des revenus distribués aux personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 140,80 euros,

- le montant des revenus distribués aux personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 439 859,20 euros.

#### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 janvier 2021**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

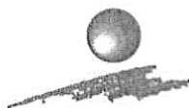
Certifié conforme  
Le Président du  
Conseil d'Administration



# JEAN-CHRISTOPHE AUBERT

I.E.P. Paris

Expert-Comptable  
Inscrit au Tableau de  
l'Ordre de Lorraine



Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Nancy

## EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES

Société Anonyme  
au capital de 2 765 802 euros  
Siège social : 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS  
54600 VILLERS LES NANCY

RCS NANCY 452 260 847

\*\*\*\*\*

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes annuels arrêtés au 31 août 2020

Assemblée Générale du 11/01/2021

#### Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre société relatifs à l'exercice clos le 31/08/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

**Je certifie que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.**

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice .les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### *Règles et principes comptables, changements comptables :*

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles et aux méthodes de dépréciation et de provision dans le cadre de la nouvelle réglementation comptable.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes précitées et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application.

### *Estimations comptables :*

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant les estimations comptables, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

J'ai également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

*Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :*

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Lunéville, le 8 janvier 2021

**Jean-Christophe AUBERT**  
Commissaire aux Comptes

Signé électroniquement le 08/01/2021 par  
Jean-Christophe Aubert